

Communiqué de presse
Paris, le 24 mai 2024

CONGRÈS ANNUEL 2024

Plaidoyer pour une stratégie ambitieuse, collective et cohérente au service de la décarbonation et de la compétitivité du transport aérien en France

Ce matin, le Président, Pascal de Izaguirre, et l'ensemble des équipes de la FNAM – Fédération Nationale de l'Aviation et de ses Métiers – ont réuni les professionnels du secteur aérien pour la troisième édition de leur Congrès Annuel placé notamment sous le signe de l'Europe¹.

Deux tables rondes étaient alors organisées autour de deux thématiques phares du secteur :

« Les mutations du paysage du transport aérien français après la crise COVID » en présence de :

- Anne Rigail (Directrice Générale d'Air France)
- Christine Ourmières-Widener (PDG d'Air Caraïbes et de French Bee)
- Bertrand Godinot (DG EasyJet France & Pays-Bas)
- Marc Borel (Directeur du Transport Aérien DGAC)
- Didier Brechemier (Senior Partner Cabinet Roland Berger)

« Transition écologique, connectivité, démocratisation : quelle vision pour le futur du transport aérien en Europe ? » en présence des représentants suivants des partis politiques engagés dans la campagne des élections européennes :

- Robin Reda (Député Renaissance)
- Alexandra Masson (Députée Rassemblement National)
- Christine Arrighi (Députée Les Verts)
- Alexandre Ouizille (Sénateur Parti Socialiste)
- Thomas Gourlan (Conseiller Régional Les Républicains)

Pascal de Izaguirre a ouvert le Congrès en rappelant l'attachement du secteur aérien dans son ensemble - compagnies aériennes, assistants en escale, aéroports – à faire des JOP 2024 un succès. Il a réaffirmé à cette occasion la vocation de vecteur de paix et de progrès du transport aérien ainsi que son engagement à s'inscrire dans une trajectoire de durabilité.

Il a mis en exergue une nouvelle fois la perte de part de marché du pavillon français dans la concurrence internationale avec une baisse chaque année depuis 20 ans d'un point de part de marché au profit d'opérateurs qui bénéficient d'un environnement réglementaire et fiscal plus favorable dans leurs pays d'origine. La part de marché du pavillon français sur l'ensemble de l'activité au départ de notre territoire n'était ainsi plus que de 38% en 2023 : « *cette incapacité pour la France d'encourager le développement du transport aérien interroge et inquiète* ».

¹ Voir les 17 propositions de la FNAM pour la future mandature européenne

Pour la FNAM, ce défaut d'attractivité français pour le développement du transport aérien doit se traiter autour de quatre grandes problématiques :

- Une transition écologique réussie
- Un cadre réglementaire stable et équitable à l'échelle internationale
- Un accès aux infrastructures à un coût compétitif garantissant une meilleure qualité de service aux compagnies comme aux passagers
- Un dialogue social responsable et constructif.

Dans ce cadre, il a notamment rappelé que la crédibilité du secteur aérien à se décarboner sera jugée à l'aune de sa capacité à incorporer 20% de Carburants Aéronautiques Durables (CAD) à l'horizon 2035 comme cela est prévu par le règlement européen REFUEL EU : « *Il est pour cela essentiel que les pouvoirs publics français décident d'une stratégie claire sur le sujet comme c'est le cas dans les grands pays aéronautiques que sont les Etats-Unis, le Royaume-Uni, l'Allemagne ou Singapour* ».

Il a souligné l'angle mort que constitue aujourd'hui l'absence de prise en compte sérieuse, tant au niveau national que communautaire, de la concurrence des compagnies de pays tiers dans la transition écologique et rappelé que « *les méga-aéroports de 150 ou 250 millions de passagers construits aux portes de l'Europe, à Istanbul, Dubaï ou Doha, sont notamment prévus pour accueillir les passagers aujourd'hui encore transportés par les compagnies européennes* ». **Le transport aérien français doit bénéficier d'un cadre fiscal stable sur la durée lui permettant de financer sa décarbonation tandis que la concurrence internationale ne peut rester plus longtemps l'impensé des politiques nationale et communautaire.**

Il a été rappelé que la condition pour le développement d'un transport aérien basé en France est également un accès aux infrastructures à un coût compétitif. Les compagnies doivent pouvoir baser économiquement leurs avions sur les aéroports, y accéder à des plages horaires suffisamment larges et compter sur des services de navigation aérienne performants.

L'année 2023 et le début de l'année 2024 ont notamment été marqués par des mouvements sociaux récurrents et pénalisants. La loi dite « Capo-Canellas » adoptée fin 2023 permet une meilleure prévisibilité de l'impact des grèves dans la navigation aérienne sur les passagers et les compagnies aériennes. Pour autant, la situation reste bien peu satisfaisante. La France a ainsi été en 2023 le principal contributeur aux retards ATC en Europe : « *Une réforme est engagée en France et nous la soutenons. Ce sont les compagnies aériennes qui la financent intégralement. Elles doivent être associées aux choix technologiques, à la temporalité des investissements ou encore aux objectifs de qualité de service à atteindre* ».

La FNAM a attiré une nouvelle fois l'attention des pouvoirs publics sur les conséquences majeures en termes d'exploitation et de troubles à l'ordre public que pourrait avoir une sous-estimation du défi que constitue l'entrée en vigueur le 6 octobre, juste après les échéances olympiques, du système européen EES (Exit Entry System) aux frontières de l'Espace Schengen.

Le Président de la FNAM a enfin insisté sur la nécessité de préserver un cadre concurrentiel équilibré, notamment à travers la promotion d'un dialogue social de qualité dans un secteur qui concentre 95% des emplois en France. Il a conclu en faisant part de sa conviction que « *les défis majeurs auxquels est confronté le transport aérien aujourd'hui : climat, bruit, navigation aérienne, carburants durables, taxation, équité des conditions de concurrence, qualité de service ne pourront être abordés qu'au travers d'un dialogue structuré et institutionnel réunissant l'ensemble des parties prenantes sous l'égide de l'Etat* ».

Ces échanges ont été précédés par les interventions de **Frédéric Jobert**, Secrétaire Général adjoint à la Planification Ecologique, ainsi que de **Florian Guillermet**, Directeur de l'Agence Européenne de Sécurité Aérienne (AESA), consacrées respectivement aux perspectives de décarbonation du secteur aérien ainsi qu'aux grands enjeux de la sécurité aérienne en Europe dans les prochaines années.

Le congrès a été clôturé par **Patrice Vergriete**, **Ministre délégué en charge des Transports**, qui a livré sa vision du secteur du transport aérien et évoqué notamment les chantiers engagés en matière de compétitivité, de régulation aéroportuaire, de navigation aérienne, d'investissements vers la décarbonation du secteur tout en précisant « *son attachement à la préservation d'une mobilité aérienne pour les citoyens* ».



Fédération
Nationale de l'Aviation
et de ses Métiers

À propos de la FNAM - Fédération Nationale de l'Aviation et de ses Métiers

La FNAM est l'organisation professionnelle du secteur aérien représentant plus de 95% du transport aérien français. Au travers de 7 groupements professionnels - la **CSTA** (Chambre Syndicale du Transport Aérien), la **CSAE** (Chambre Syndicale de l'Assistance en Escale) – l'**EBAA France** (European Business Aviation Association) – le **GIPAG France** – Groupement des Industriels et Professionnels de l'Aviation Générale) – le **GPMA** (Groupement des Professionnels des Métiers de l'Aérien) - le **SNEH** (le Syndicat National des Exploitants d'Hélicoptères) et l'**UAF** (Union des Aéroports Français) - elle fédère 9 métiers et représente plus de 370 entreprises, soit plus de 100 000 emplois dont 65 000 en compagnies aériennes, 15 000 dans l'assistance en escale et gestionnaire d'aéroports et près de 20 000 dans les autres secteurs. La FNAM représente les intérêts collectifs de la profession sur les questions économiques, sociales, environnementales, techniques et réglementaires. Son objectif est de préserver l'excellence du secteur, de développer les emplois sur l'ensemble du territoire et d'accompagner la transition énergétique.

Plus d'informations sur www.fnam.fr

Contact presse FNAM : Agence GroupExpression - Laure Marsac
06 32 30 68 44 - laure@groupeexpression.fr